



Mémoire en vue du budget fédéral de 2020

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes inc.

Août 2019



Résumé

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP) a le plaisir de présenter ses recommandations en vue du prochain budget fédéral de 2020. Notre industrie joue un rôle clé dans l'économie canadienne; elle emploie en effet des centaines de milliers de Canadiens et fournit une source importante de capitaux stables au gouvernement fédéral grâce à ses investissements et à ses contributions fiscales.

<p>Notre industrie emploie plus de 155 000 Canadiens, dont 57 300 à titre de cadres et de membres du personnel administratif et 97 900 à titre d'agents, qui travaillent dans des agences et des bureaux répartis dans tout le pays.</p>	<p>L'industrie est hautement compétitive : 101 assureurs de personnes offrent aux Canadiens une large gamme de produits d'assurances vie, maladie et invalidité, de même que des régimes de retraite et autres solutions d'épargne-retraite.</p>
<p>Des investissements dont profitent les Canadiens, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 860 milliards (actif total); • 780 milliards en placements à long terme (91 % de l'actif total). 	<p>7,7 milliards de dollars en contribution fiscale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,4 milliard (impôts sur le revenu et capital des sociétés); • 1,2 milliard (cotisations sociales et autres taxes et impôts).

L'industrie fournit également un précieux filet de sécurité sociale aux Canadiens, en protégeant des millions d'entre eux grâce à une vaste gamme de produits d'assurances vie et maladie et de régimes de revenu de retraite.

<p>29 millions de Canadiens couverts, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 millions bénéficiant de l'assurance maladie complémentaire; • 22 millions bénéficiant de l'assurance vie (montant moyen de 212 000 \$ par assuré); • 12 millions bénéficiant de la protection du revenu en cas d'invalidité. 	<p>92 milliards de dollars versés aux Canadiens, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 45 milliards en rentes; • 34 milliards en prestations de maladie et d'invalidité; • 13 milliards en prestations d'assurance vie.
--	--

Dans le présent mémoire, nous formulons les recommandations suivantes pour le budget de 2020 :

- ***Le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les Canadiens continuent d'avoir accès à des médicaments d'ordonnance abordables en appuyant les régimes d'assurance au travail qui permettent à des millions de Canadiens d'avoir accès à une large gamme de médicaments. Nous recommandons plus précisément :***
 - ***qu'il collabore avec notre industrie pour coordonner les efforts visant à réduire les coûts, grâce à des achats en masse par l'entremise de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP);***
 - ***qu'il élabore une stratégie globale faisant en sorte que les Canadiens aient accès aux médicaments onéreux pour les maladies rares, si nécessaire;***
 - ***qu'il établisse une liste nationale de médicaments pour tous les Canadiens, qu'ils soient couverts par un régime privé ou public.***
- ***Le gouvernement devrait collaborer avec notre industrie pour trouver des solutions afin que les Canadiens à la retraite, ou qui le seront prochainement, puissent toucher un revenu plus sûr et garanti tout au long de leur vie grâce à des options de rente plus souples aux termes des régimes de pensions agréés, des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et des comptes d'épargne libres d'impôt (CELI), en étendant l'application des modifications au revenu de retraite prévues dans le budget de 2019. Nous recommandons :***
 - ***qu'il soit permis de regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite aux termes des rentes viagères à paiements variables (RVPV);***
 - ***que le gouvernement lève les exigences de liquidités prévues dans les règles sur les CELI afin de permettre aux Canadiens d'en tirer un complément d'épargne-retraite.***
- ***Le gouvernement devrait supprimer graduellement l'impôt sur le capital des institutions financières canadiennes afin d'encourager la compétitivité.***
- ***Le gouvernement devrait continuer de financer les efforts déployés pour prendre des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et collaborer avec l'industrie des assurances de personnes à cet effet.***

Nos recommandations sont viables et aideront à bâtir un Canada prospère pour tous.

Budget fédéral de 2020

1. ACCÈS À DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE ABORDABLES

Les Canadiens devraient tous avoir accès à des médicaments d'ordonnance abordables, sans égard à l'endroit où ils vivent. Les assureurs de personnes du Canada jouent un rôle important dans la prestation d'une assurance médicaments aux Canadiens, permettant à plus de 25 millions d'entre eux de se procurer un large éventail de médicaments d'ordonnance et de services d'appui à la santé au moyen de régimes d'assurance maladie complémentaire.

Toutefois, l'industrie reconnaît que notre système d'assurance médicaments comporte des problèmes bien réels et qu'il est temps d'agir concrètement pour l'améliorer, dans l'intérêt des Canadiens.

Pour ce faire, il nous faut régler les problèmes liés à l'accès et traiter la question du coût et de la pérennité financière du système. Par conséquent, les gouvernements doivent collaborer dans cette optique avec les assureurs privés pour faire en sorte que chacun ait accès aux médicaments dont il a besoin, et pour réduire les coûts relativement élevés auxquels font face les Canadiens.

Notre industrie a donc accueilli favorablement l'annonce du gouvernement dans le budget de 2019 sur la nouvelle orientation vers une meilleure coordination des efforts déployés pour régler les problèmes du coût des médicaments ainsi que son projet de créer une agence canadienne des médicaments chargée de réduire le coût des médicaments pour l'ensemble de la population et d'élaborer un formulaire national assurant une couverture uniforme à tous les Canadiens, sans égard à l'endroit où ils vivent ou travaillent. Nous attendons impatiemment d'en savoir plus à ce sujet. Nous attendons également des précisions sur le financement des médicaments pour les maladies rares et encourageons le gouvernement à faire en sorte que tous les Canadiens, qu'ils soient couverts par un régime public ou privé, puissent profiter du financement.

L'industrie estime que toute réforme du système d'assurance médicaments doit tenir compte des trois éléments clés détaillés ci-après.

Protéger et améliorer les régimes d'assurance collective en place

De nos jours, les assureurs de personnes collaborent avec les employeurs pour offrir l'accès à un large éventail de médicaments d'ordonnance dans le cadre des régimes d'avantages sociaux des employeurs, y compris les médicaments d'ordonnance, les soins de la vue, les soins dentaires, et les ressources en santé mentale. Les Canadiens accordent de la valeur à ces régimes, car ils aident à prévenir la maladie et contribuent à leur mieux-être général. Un système réformé doit assurer la pérennité des régimes d'assurance maladie, précieux et incontournable pour les Canadiens.

Garantir à tous la couverture de certains médicaments

Les gouvernements doivent veiller à ce que tous les Canadiens aient les moyens de se procurer les médicaments dont ils ont besoin. À cette fin, nous recommandons l'établissement d'une liste nationale de médicaments pour les Canadiens, qu'ils soient couverts par un régime privé ou public. Cette liste serait fondée sur des données probantes. Les régimes publics et privés pourraient offrir plus que ce que prévoit la liste, mais tous les Canadiens, où qu'ils vivent et travaillent, auraient accès aux médicaments figurant sur cette liste.

Assurer des médicaments abordables pour les consommateurs et les contribuables

Dans le cadre du système actuel, le prix des médicaments d'ordonnance peut être grandement réduit, et leur accès amélioré pour tous, et ce, dès maintenant. Les négociations menées par l'APP ont d'ailleurs déjà contribué à réduire le coût des régimes publics. Toutefois, l'approche actuelle tire seulement parti de la moitié du pouvoir d'achat du marché canadien dans le cadre de toute négociation et oblige les Canadiens à se débrouiller seuls en souscrivant une assurance privée ou en payant eux-mêmes. C'est pourquoi nous recommandons que les régimes privés soient inclus dans l'APP. Cela permettrait aux gouvernements et aux assureurs de négocier les meilleurs prix possibles sur la base du volume total du marché canadien, et de veiller par le fait même à ce que les Canadiens soient traités équitablement et paient le même prix pour le même médicament.

En outre, les initiatives proposées dans le cadre de la réforme du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) contribueront à réduire le coût des médicaments d'ordonnance au Canada et les rendront plus abordables et accessibles pour les patients. À notre avis, les modifications proposées aux Lignes directrices du CEPMB, publiées en 2018, sont essentielles pour assurer des médicaments d'ordonnance abordables au Canada. Le cadre proposé établit l'équilibre voulu, c'est-à-dire des prix équitables favorisant un environnement propice à l'innovation dans l'industrie pharmaceutique, et l'assurance que les Canadiens n'ont plus à payer leurs médicaments à des prix parmi les plus élevés au monde. Nous encourageons le gouvernement fédéral à mettre en œuvre dès que possible les modifications proposées touchant le CEPMB.

Nous recommandons que le gouvernement fasse en sorte que les Canadiens continuent d'avoir accès à des médicaments d'ordonnance abordables en appuyant les régimes d'assurance au travail qui permettent à des millions de Canadiens d'obtenir une large gamme de médicaments. Nous recommandons plus précisément :

- ***qu'il collabore avec notre industrie pour coordonner les efforts visant à réduire les coûts, grâce à des achats en masse par l'entremise de l'APP;***
- ***qu'il élabore une stratégie globale faisant en sorte que les Canadiens aient accès aux médicaments onéreux pour les maladies rares lorsque cela est nécessaire;***
- ***qu'il établisse une liste nationale de médicaments pour tous les Canadiens, qu'ils soient couverts par un régime privé ou public.***

2. REVENU DE RETRAITE PLUS SÛR

Les retraités canadiens sont aujourd'hui moins nombreux à toucher un revenu sûr et suffisant pour le reste de leurs jours. Bien que le programme de la Sécurité de la vieillesse et les régimes de retraite publics fédéral et québécois – en voie d'être bonifiés – garantissent un certain revenu, la tendance soutenue à délaissier les régimes à prestations déterminées au profit des REER, des FERR, des RPAC, des CELI et des régimes à cotisations déterminées fait de plus en plus porter aux particuliers la lourde responsabilité de s'assurer que leur revenu de retraite subsiste. De nouvelles mesures doivent être prises pour aider les Canadiens à bénéficier de la sécurité qu'assure un revenu de retraite garanti.

Le fait de pouvoir reporter à plus tard encore le début du versement des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime des rentes du Québec (RRQ) permettrait aux Canadiens de puiser à même leur épargne personnelle au départ, pour ensuite se

tourner graduellement vers les prestations d'État garanties. De la même façon, si une partie de l'épargne personnelle détenue dans un régime enregistré était affectée de manière à fournir une rente viagère lorsque l'intéressé atteint un âge avancé, les Canadiens pourraient gérer plus efficacement leurs avoirs, au lieu de favoriser l'épargne excessive et la sous-consommation de peur de « vivre trop longtemps » et d'épuiser leurs fonds. Les rentes constituent le meilleur moyen de garantir un revenu à vie, étant donné qu'elles procurent un revenu prévisible et que le risque de longévité est transféré à l'assureur.

C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement l'annonce du gouvernement fédéral dans le budget de 2019 à l'égard des modifications visant à faciliter l'utilisation des rentes viagères différées à un âge avancé (RVDAA) et des RVPV dans certains régimes de retraite. Grâce à ces initiatives, les Canadiens auront plus d'options pour assurer la sécurité de leur revenu de retraite.

En réalité cependant, les RVPV proposées ne seront accessibles qu'aux participants des grands régimes de retraite à cotisations déterminées, ce qui désavantagera ceux travaillant pour de petits employeurs ou épargnant au moyen d'autres types de régimes de retraite. À notre avis, les RVPV devraient pouvoir être établies sur une base autonome et regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite afin d'offrir le plus large accès possible aux Canadiens.

De surcroît, à mesure que les soldes des CELI augmenteront, ils deviendront une source de revenu de retraite de plus en plus utile, mais l'exigence de liquidité prévue par les règles concernant les CELI empêche de détenir des rentes viagères dans ces derniers. Les consommateurs devraient pouvoir lever cette exigence, à tout le moins à un âge plus avancé. Nombre de Canadiens recourent au CELI pour compléter leur épargne-retraite. Ils devraient avoir l'option de sécuriser leur retraite au moyen d'un revenu viager garanti provenant de ce régime.

Nous recommandons que le gouvernement collabore avec notre industrie pour trouver des solutions afin que les Canadiens à la retraite, ou qui le seront prochainement, puissent toucher un revenu plus sûr et garanti tout au long de leur vie grâce à des options de rente plus souples aux termes des régimes de pensions agréés, des REER, des FERR et des CELI, en étendant l'application des modifications au revenu de retraite prévues dans le budget de 2019. Nous recommandons :

- ***qu'il soit permis de regrouper des participants de tous les régimes enregistrés de retraite aux termes des rentes viagères à paiements variables (RVPV);***
- ***que le gouvernement lève les exigences de liquidités prévues dans les règles sur les CELI afin de permettre aux Canadiens d'en tirer un complément d'épargne-retraite.***

3. SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

À l'international, les gouvernements continuent de renforcer les exigences réglementaires touchant le capital des institutions financières afin de protéger les consommateurs et d'éviter de coûteux sauvetages financiers subventionnés par l'argent des contribuables. Le Canada ne fait pas exception, mais c'est le seul grand pays où le capital réglementaire, c'est-à-dire le capital destiné précisément à protéger les consommateurs, est imposé.

En 2017, les assureurs vie ont payé au fédéral plus de 200 millions de dollars au titre de l'impôt sur le capital, en plus de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Bien que l'ACCAP réclame depuis

longtemps que l'on supprime cet impôt, l'instauration, en 2018, d'un nouveau cadre de capital réglementaire a rendu encore plus urgent l'élimination du fardeau des assureurs vie.

L'effet pervers de cet impôt prend la forme d'une augmentation du coût du capital pour les assureurs vie, restreignant leur capacité d'accroître leurs niveaux de fonds propres, de prendre en charge des risques additionnels et de fournir une plus grande protection aux Canadiens. Ce résultat va à l'encontre de la politique maintenue par le gouvernement dans le but de faire baisser le taux de rendement minimal des nouveaux investissements, entre autres dans le secteur de la fabrication, au moyen d'une déduction pour amortissement accéléré et d'autres crédits d'impôt. Les études indiquent de façon générale qu'une hausse de 10 % du coût du capital entraîne, à long terme, une baisse de 7 à 10 % des investissements.

Il est temps que le gouvernement supprime l'impôt sur le capital des institutions financières du Canada, seul pays du G-20 à l'appliquer, afin d'accroître la compétitivité de ces institutions. S'il n'est pas possible de supprimer complètement l'impôt à court terme, nous recommandons de le faire par étapes, sur une période raisonnable. Une mesure gouvernementale claire en ce sens signalerait que le gouvernement encourage et appuie l'accumulation de capital par les institutions financières aux fins de la protection des consommateurs.

4. APPUI DONNÉ AUX EFFORTS POUR ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques posent un risque particulier pour les assureurs de personnes. Les changements climatiques dus à la pollution de l'air et aux émissions de gaz à effet de serre ont des effets néfastes sur la santé et peuvent entraîner, entre autres, des maladies respiratoires et cardio-vasculaires et la mort. Ces changements augmentent également le risque de propagation des maladies à transmission vectorielle, ce qui, au début, pose des défis pour les assureurs faisant souscrire de l'assurance voyage étant donné que beaucoup de Canadiens séjournent dans des endroits particulièrement vulnérables, comme les Caraïbes. Les changements dans l'habitat d'espèces qui transmettent l'infection constituent, au bout du compte, un risque national pour le Canada. La gestion des changements climatiques intéresse un grand nombre de Canadiens, mais cette question présente un intérêt particulier pour l'industrie des assurances vie et maladie.

Nous appuyons l'investissement soutenu du gouvernement pour lutter contre les effets des changements climatiques et nous nous réjouissons à la perspective de continuer de collaborer avec lui sur cette question.



79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
C.P. 99, Tour TD Sud
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416-777-2221
info@clhia.ca